



de résolution
annotation

Formules Municipales No 4614-SPECIAL

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE RICHELIEU, TENUE LE 13 JANVIER 2026, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville
Monsieur Émile Malo Bonin, premier vice-président et conseiller de Sainte-Madeleine
Monsieur Sylvain Casavant, deuxième vice-président et maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Madame Louise Allie, conseillère de Belœil
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park
Monsieur Louis Toner, conseiller de Mont-Saint-Hilaire

Étaient absents :

Madame Sonia Benoit, conseillère de Saint-Jean-Baptiste
Madame Kim Méthot, mairesse de Saint-Basile-le-Grand

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, greffier-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt et obligations au montant de 3 402 000 \$ qui sera réalisé le 2 février 2026
7. Règlement numéro 29-26 — emprunt relatif à la réalisation de travaux d'installation d'une conduite maîtresse d'eau potable à McMasterville — adoption
8. Demande de raccordement d'aqueduc — 1365 chemin Ozias-Leduc — autorisation
9. Consommation d'eau pour les mois de novembre et de décembre 2025
10. Rapport sur la consommation réelle de l'année 2025 pour chaque municipalité
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 30 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

26-01-001

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

26-01-002

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Toner

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

- 26-001 18-11-25 Lettre de MADAME ISABELLE COURNOYER, adjointe administrative, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE, nous transmettant la résolution numéro 2025-11-182 nommant Émile Malo-Bonin à titre de délégué à la RIEVR et André Fillion à titre de substitut.
- 26-002 19-11-25 Courriel de MADAME OCÉANNE VICENTE, technicienne juridique, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIAS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 25-11-218 nommant Roxanne Millette déléguée substitut à la RIEVR.
- 26-003 19-11-25 Courriel de MADAME MARIE-CHRISTINE BEAUDRY, agente administrative, VILLE DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2025-295 nommant Robert Pelletier à titre de délégué à la RIEVR et Frédéric Lavoie à titre de substitut.
- 26-004 20-11-25 Courriel de MADAME MARIE-CHRISTINE BEAUDRY, agente administrative, VILLE DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2025-304 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2026.
- 26-005 21-11-25 Courriel de MADAME CHRISTINE MÉNARD, directrice générale, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2025-11-453 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2026.
- 26-006 21-11-25 Courriel de MADAME CHRISTINE MÉNARD, directrice générale, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2025-11-449 nommant Natacha Thibault à titre de délégué à la RIEVR et Mélanie Villeneuve à titre de substitut.
- 26-007 25-11-25 Courriel de MADAME GINETTE TANGUAY, secrétaire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2025-329 nommant Louis Toner à titre de délégué à la RIEVR et Isabelle Thibeault à titre de substitut.
- 26-008 26-11-25 Courriel de MADAME KARINE AUBIN, secrétaire au greffe, VILLE DE BELŒIL, nous transmettant la résolution numéro 2025-11-395 nommant Louise Allie à titre de délégué à la RIEVR et Alexandra Picard-Dubé à titre de substitut.
- 26-009 27-11-25 Courriel de MADAME AMÉLIE DORAY, adjointe de direction, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution



Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

numéro 2025-11-374 nommant Kim Méthot à titre de délégué à la RIEVR et Sylvain Landry à titre de substitut.

- 26-010 01-12-25 Lettre de MADAME MAUDE LE BRUN, conseillère en urbanisme, VILLE D'OTTERBURN PARK, exigeant qu'on lui fournisse un certificat de localisation faisant suite à l'émission du permis du 7 janvier 2015 pour les travaux effectués à l'usine en 2015 et 2016 au plus tard le 18 décembre 2025 et nous informant que la Régie serait passible d'une amende de 100 \$ à 1000 \$ par jour en infraction.
- 26-011 04-12-25 Courriel de MADAME CHANTAL BOUCHARD, secrétaire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2025-355 approuvant les prévisions budgétaires et la quote-part 2026 et nous informant de l'intention de la Ville de dénoncer dans le délai prévu la dernière entente intermunicipale afin qu'elle ne se renouvelle pas automatiquement au 31 décembre 2026.

26-01-003 POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 26-01, du chèque numéro 20972 au chèque numéro 20996, du déboursé numéro 202500833 au déboursé numéro 202500918 et du déboursé numéro 202600001 au déboursé numéro 202600045 pour un montant total de 966 105,84 \$, soit et est adopté tel que présenté par le greffier-trésorier.

ADOPTÉE

26-01-004 POINT 6. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 402 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 2 FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 402 000 \$ qui sera réalisé le 2 février 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
24-14	1 051 500 \$
24-14	2 350 500 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 24-14, la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Toner

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 2 février 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 2 février et le 2 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02731
180, BOUL. SIR WILFRID LAURIER
BELCEIL, QC J3G 4G7

8. Que les obligations soient signées par le président et le greffier-trésorier. La Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 24-14 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 2 février 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

26-01-005

POINT 7. **RÈGLEMENT NUMÉRO 29-26 – EMPRUNT RELATIF À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE MAÎTRESSE D'EAU POTABLE À MCMASTERVILLE – ADOPTION**

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le règlement numéro 29-26 intitulé « Emprunt relatif à la réalisation de travaux d'installation d'une conduite maîtresse d'eau potable à McMasterville »

ADOPTÉE

26-01-006

POINT 8. **DEMANDE DE RACCORDEMENT D'AQUEDUC AU 1365 CHEMIN OZIAS-LEDUC – AUTORISATION**

ATTENDU QUE la ville d'Otterburn Park demande l'autorisation de la Régie pour raccorder une résidence au 1365 chemin Ozias-Leduc à la conduite intermunicipale de 450 mm de diamètre située sur le chemin Ozias-Leduc à Mont-Saint-Hilaire (tronçon A-B);

ATTENDU QUE ladite conduite est identifiée à l'annexe 4 de l'entente intermunicipale et que tout raccordement doit être autorisé par le conseil;

ATTENDU QUE plusieurs résidences sont déjà raccordées à la conduite de la Régie sur le tronçon A-B du chemin Ozias-Leduc, car aucune conduite d'aqueduc municipale n'y est présente sur ce tronçon;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Monsieur Louis Toner



de résolution
annotation

Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la ville d'Otterburn Park à effectuer le raccordement du 1365 chemin Ozias-Leduc, à la conduite intermunicipale de 450 mm de diamètre;

QUE les travaux soient effectués en conformité aux normes de la ville de Mont-Saint-Hilaire, considérant que la conduite est située dans cette ville.

ADOPTÉE

POINT 9. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2025

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de novembre et de décembre 2025 sont joints au présent point.

POINT 10. RAPPORT SUR LA CONSOMMATION RÉELLE DE L'ANNÉE 2025 POUR CHAQUE MUNICIPALITÉ

Le rapport concernant la consommation réelle de l'année 2025, pour chaque municipalité, est joint au présent point.

POINT 11. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 12. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

POINT 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 40 minutes.

Jacques Drouin, ing.
greffier-trésorier

Robert Pelletier
président



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Régie Intermunicipale de
l'Eau de la Vallée du Richelieu**

